



Cfdt:

**NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2023**

**SALAIRES**

**UN ACCORD TROUVÉ**

**GROUPE  
ERAM**

Les NAO 2023 portant sur les salaires sont désormais terminées et elles se terminent de la meilleure manière qu'il soit par la signature d'un accord entre la direction et les partenaires sociaux.

### LE SALAIRE, LA GRANDE PRIORITÉ

Alors que la direction avait débuté les négociations avec des augmentations entre 3,5 % et 4 %, reprenant la revendication CFDT d'une augmentation minimale, la CFDT a fait une contre-proposition en défendant l'importance d'une revalorisation salariale significative et a obtenu (date d'effet : paie avril 2023) :

- **Employés-Ouvriers :**
  - 4,4 % d'augmentation générale // 80 € minimum
  - +0,2 % égalité professionnelle
  - +0,2 % pour des augmentations individuelles
- **Agents de maîtrise :**
  - 3,5 % d'augmentation générale // 80 € minimum
  - +0,2 % égalité professionnelle
  - +0,5 % pour des augmentations individuelles
- **Cadres :**
  - 3,5 % d'augmentations individuelles // 80 € minimum si augmenté
  - +0,2 % égalité professionnelle

### ACCORD D'INTÉRESSEMENT

La direction s'est engagée à ouvrir des négociations pour la mise en place d'un accord d'intéressement dans chaque société avec la mise en place de critères de déclenchement propre à chaque activité. Il s'agit là d'une revendication historique de la CFDT en Comité de Groupe ou lors des NAO.

### DES REVENDICATIONS CFDT RETENUES

En plus du volet salarial, la CFDT présentait dans sa plateforme un ensemble de mesures sur le volet social dont plusieurs ont été retenues ou seront discutées dans de très prochaines négociations :

- **Prise en charge des jours de carence par l'entreprise**
- **Forfait Mobilité Durable de 20 € / mois** pour les salariés à vélo
- **Réunions de cadrage au 2<sup>nd</sup> semestre 2023** pour des négociations sur :
  - Définition d'un dispositif relatif à la retraite
  - Evolution de la mutuelle
  - Dispositif « famille » reprenant les revendications pour les proches aidants, jour enfants malades, extension CESU...
  - Mise en place d'un congé solidaire

Pour la CFDT, certes l'ensemble des revendications n'a pas été retenu, mais le bilan de ces NAO est très positif avec l'obtention d'une revalorisation salariale significative et le lancement, enfin, de négociations au niveau Groupe permettant de travailler globalement sur des sujets touchant l'ensemble des salariés.

**POUR PLUS**

**D'INFORMATIONS**

**CONTACTEZ-NOUS**

**Sébastien HERVÉ**

Coordinateur CFDT Groupe

[s.herve@services.cfdt.fr](mailto:s.herve@services.cfdt.fr)

06.74.80.32.01

**Coordination CFDT Eram**

[CFDT-GroupeEram@outlook.com](mailto:CFDT-GroupeEram@outlook.com)

<https://www.cfdt-groupeeram.fr>

02.41.71.54.90

 @CFDT-GroupeEram

 @CfdtEram

**PLUS D'INFOS**

<https://www.cfdt-groupeeram.fr>

